**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

**Tribunal Judiciaire de Strasbourg (67)**

**Test de peinture en toiture**

**Réglement de consultation**

**Date et heure limite de remise des offres :**

**Lundi 3 février 2025 avant 12 h 00**

# Acheteur public

## Identification

Le maitre d’ouvrage est l’APIJ – Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

Immeuble OKABE, 67 av. de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre

## Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Les candidats peuvent poser des questions relatives à cette consultation via [PLACE](https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2684519&orgAcronyme=d3f)

## Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées

Les dossiers d’offres seront obligatoirement transmis via [PLACE](https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2684519&orgAcronyme=d3f).

Les documents constitutifs de la réponse devront être signés électroniquement si le candidat en a la possibilité. Si l’offre du titulaire ne répond pas à cette demande, celui-ci adressera les documents originaux au maitre d’ouvrage en signature manuscrite.

# Contexte de la consultation

## Objet du marché

Le marché concerne la mise en test de peinture sur une toiture inox au tribunal judicaire de Strasbourg (67) afin de permettre au maître d’ouvrage de faire un choix pour un déploiement plus large qui fera l’objet d’un futur marché.

## Mode de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

## **Durée prévisionnelle** du marché : 12 mois

## **Lieu** d’exécution des prestations : Strasbourg (67)

## **Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

# Contenu du dossier de consultation des entreprises

* Le présent règlement de consultation (RC)
* L’acte d’engagement valant également cahier des clauses particulières (AE-CCP)
* L’acte spécial de sous-traitance (annexe 3 du dossier de consultation)
* Descriptif des zones à peindre (annexe 1 du dossier de consultation)
* Attestation de visite (annexe 2 du dossier de consultation)

# Visite du site Obligatoire

Une visite obligatoire est à prévoir pendant la consultation sur place pour appréhender les contraintes in situ (modalités d’accès et conditions d’intervention) et les dimensions précises à peindre par rapport au document fourni.

Les personnes à contacter pour la visite sont :

* Madame Cécile Ivanovsky - [cecile.IVANOVSKY@apij-justice.fr](mailto:cecile.IVANOVSKY@apij-justice.fr)
* Monsieur Anthony Fuhrmann - [anthony.Fuhrmann@justice.gouv.fr](mailto:anthony.Fuhrmann@justice.gouv.fr)

L’attestation de visite du site signé par le représentant du pouvoir adjudicateur sera à remette dans l’offre.

# Présentation des propositions

Les candidats devront remettre l’ensemble des documents et renseignements suivants :

## **Pièces** constituant la candidature :

• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

• Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre  
• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent tre accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Le candidat indiquera une adresse courriel valide pour toute la durée de la consultation. Cette adresse constituera le media unique pour l’ensemble des échanges éventuels. Un interlocuteur identifié prendra en charge la responsabilité de traitement de toute correspondance.

## **Pièces** constituant l’offre :

1. L’acte d’engagement (AE-CCP), à compléter par une personne habilitée à représenter l’entreprise ;
2. Un mémoire technique indiquant :
   * La méthodologie et l’organisation proposée pour assurer la qualité des prestations pour chacune des phases du marché ;
   * Les CV et qualifications des personnels intervenants.
3. Un devis détaillant les prestations incluses et leur montant
4. L’attestation de visite du site (annexe 2 du dossier de consultation).

Ces documents seront rédigés en français.

# Critères de sélection des candidatures

Conformément à l’article R.2144-7 du code de la commande publique, les candidats qui se trouvent dans un cas d’interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

# Critères de jugement des offres et négociations

La personne publique choisira l’offre la plus avantageuse selon la méthode décrite ci-après.

Le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères et de la pondération suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Coefficient de pondération** |
| 1 – Prix | 40% |
| 2 - Valeur technique de l’offre au regard de :   * La méthodologie proposée * L’organisation proposée pour assurer la qualité des prestations ; * L’équipe dédiée à la réalisation des prestations | 60% |

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres ou d’attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

A l’issue de l’analyse et, le cas échéant, des négociations, l’attributaire devra fournir les attestations et déclarations prévues aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du code de la commande publique.

# Renseignements administratifs

## Date limite de réception des offres

La date et heure limite de remise des candidatures et offres est fixée en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les dossiers qui parviendraient à l’APIJ après la date et l’heure limites ne seront pas retenus. Ils feront l’objet d’un renvoi à leur expéditeur.

## Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai minimum de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.